

Condition d'accès au CRFPA

Par **Zouz**, le **03/06/2020** à **22:23**

Bonsoir tout le monde,

Je voulais savoir si parmi vous certains connaissent des précisions sur les conditions d'accessibilité à l'examen du CRFPA.

Alors voilà, actuellement en licence 3, j'ai la volonté de passer le CRFPA après le master. Néanmoins, est-ce que le Master Interdisciplinaire en criminologie critique est un master accepté par l'école d'avocat? Je sais qu'il faut un master en droit ou un diplôme équivalent. Celui-ci en est-il un?

(Master de l'Université Catholique de Reims)

Sachant qu'au sein de ce master des cours de criminologie sont enseignés mais également du Droit pénal général, droit des peines, droit comparé, procédure pénale. Les cours juridiques sont cependant en minorités.

Merci de votre aide.